ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appareils téléphoniques

Question écrite n° 110580

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les dispositifs de géolocalisation. En effet, depuis les années 1980, le déferlement des dispositifs de géolocalisation dans la vie quotidienne de nos concitoyens est flagrant. L'ordinateur, internet, les puces GPS ou encore les téléphones portables de troisième génération en sont le parfait exemple. Aujourd'hui, l'omniprésence de ces technologies conduit à s'interroger sur leurs conséquences en matière de vie privée. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si la législation actuelle, en matière de respect de la vie privée est en adéquation avec ces nouvelles technologies.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 110580
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5969
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)